

Communauté de Communes du **Pays Grenadois**



2. Schéma d'Aménagement et de Développement Durable du Pays Grenadois

Sommaire

A – Un contexte, des enjeux qui justifient un projet de territoire	_____	3
B – Le projet de territoire du Grenadois	_____	11
Annexes	_____	27
- Les hypothèses de développement	_____	27
- Les fiches communales	_____	36

Communauté de Communes du **Pays Grenadois**

A – Un contexte, des enjeux qui justifient un projet de territoire

La Communauté de Communes du Pays Grenadois est concernée par l'attraction des agglomérations de Mont-de-Marsan (économie, administrations et base aérienne) et d'Aire-sur-l'Adour à un degré moindre. De ce fait, le Grenadois est, depuis une vingtaine d'années, devenu une terre d'accueil privilégié notamment pour des populations recherchant un cadre de vie de qualité au moindre coût.

Sur un territoire non préparés les effets ont été importants sur :

- Le milieu naturel et les paysages (imperméabilisation, banalisation de l'architecture) ;
- L'espace agricole et l'agriculture en général (disparition des terres au profit de l'étalement urbain) ;
- Les équipements publics et collectifs (développement de la demande et des exigences de qualité, dans le même temps les coûts de gestion augmentent fortement : voirie et réseaux divers, services,...)
- ...

Face à la diversité et à la combinaison des problèmes posés, le projet de territoire, au-delà du seul diagnostic, va permettre de hiérarchiser les actions et de favoriser les effets leviers

Communauté de Communes du **Pays Grenadois**

Aujourd'hui, dans la Communauté de Communes, il y a peu de visions collectives et les souhaits sont souvent guidés par le seul intérêt communal :

- sans véritable réflexion sur le rôle de chaque commune dans le collectif,
- sans véritable prise en compte de l'impact sur l'Intercommunalité (en particulier pour les services) de politiques communales,
- sans véritable connaissance des opportunités qui pourraient exister dans les autres communes de la CdC (par exemple, les locaux disponibles...).

Une difficulté à avoir une politique ambitieuse, qui « sorte » d'une aide au seul fonctionnement de l'existant... et encore des frilosités quand cela ne répond pas à un besoin communal direct.

Des opportunités :

- **une collectivité peu endettée,**
- **des atouts (A65, sites naturels de qualité, croissance qui peut se réguler...)**
- **une identité communautaire à construire...**

Communauté de Communes du **Pays Grenadois**

Les enjeux en termes d'environnement, paysages, patrimoine et urbanisme

ENVIRONNEMENT

- Identifier et protéger les corridors biologiques principaux (massifs boisés et l'Adour)
- Restaurer et créer des continuités biologiques (liaisons entre les corridors principaux)
- Veiller à l'état sanitaire de la forêt au lendemain de Klaus et traiter de la question du risque feux de forêt
- Promouvoir le site des Saligues et les autres milieux aquatiques artificiels (lac de Maurrin et lac de la Gioule)

PAYSAGES ET PATRIMOINE

- Préserver les paysages perçus depuis les principaux axes de circulation existants et à venir
- Endiguer la banalisation et la dégradation des paysages occasionnées par des facteurs naturels (tempête) et humains (monoculture céréalière)
- Stopper la diffusion d'un urbanisme sans caractères propres
- Aménager et donner envie de découvrir le Grenadois à partir de portes d'entrée identifiées
- S'engager dans la valorisation et la mise en réseau des patrimoines

URBANISME

- Assurer une meilleure lisibilité du territoire par un gestion harmonisée de l'urbanisation
- Encadrer les mutations à venir du fait de la mise en service de l'A65

Communauté de Communes du **Pays Grenadois**

Les enjeux sociologiques et sociaux

- Permettre à Grenade de rester un pôle de commerces et services forts
- Faciliter l'usage des équipements et services par tous les habitants de la CDC (permanences délocalisées de services, Transport à la demande ...)
- Réguler de manière collective les arrivées de population et non subir les choix individuels de communes (en particulier dans le cas des RPI)
- Faciliter l'intégration des nouvelles populations
- Poursuivre l'amélioration des services à la population en s'adaptant aux nouvelles demandes...
- Faciliter les trajectoires résidentielles à l'intérieur de la CDC...
- Favoriser le développement de locatif social....

Communauté de Communes du **Pays Grenadois**

Les enjeux économiques

- Se donner les moyens d'accueillir des activités économiques de manière pertinente
- Penser complémentarité et pertinence des différents sites d'accueil
- Conforter les activités commerciales, en particulier dans les communes de Grenade et Cazères
- Choisir entre un tourisme affectif et un tourisme économique et arrêter les moyens correspondant à la stratégie arrêtée
- Dans le cas du choix d'un tourisme économique, envisager la bonne échelle d'intervention

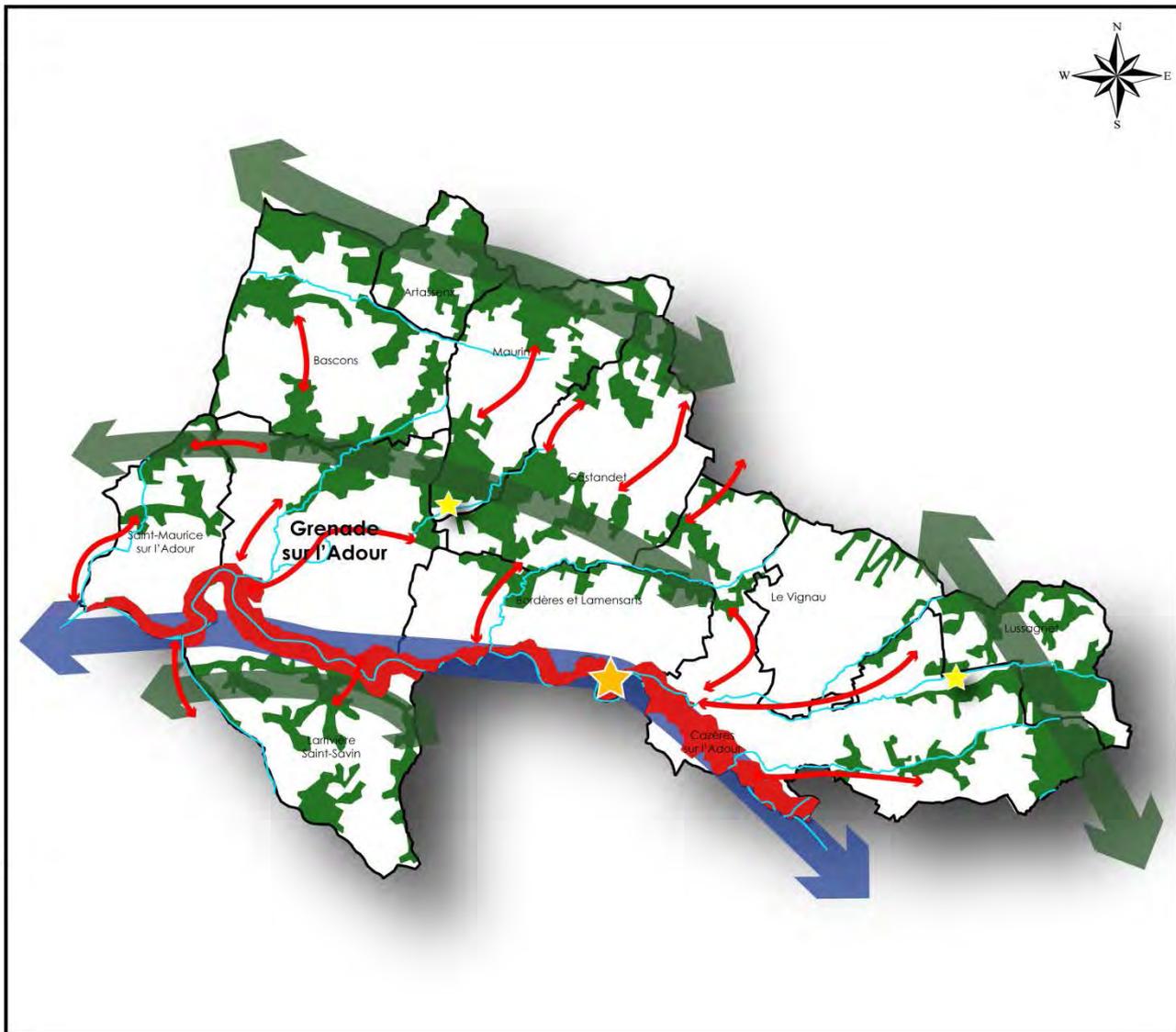
Communauté de Communes du Pays Grenadois

Communauté de Communes du Grenadois

Orientations de la politique de gestion des espaces naturels

Source : COHEO / UH

-  Réseau hydrographique
-  Boisements constituant des massifs homogènes à protéger ("effet de massif")
-  Corridors biologiques principaux à conforter
-  Continuité écologique à restaurer ou à créer
-  Sites emblématiques de fort intérêt écologique à aménager
-  Sites à valoriser (Lacs de Maurrin et de la Gioule)



15, rue Paul-Louis Lande
33 000 BORDEAUX
05 56 31 22 88
n.pinel@coheo.com



Place du marché
17 610 SAINT-SAUVANT
05 46 91 46 05
uh@wanadoo.fr

Communauté de Communes du Pays Grenadois

Communauté de Communes du Grenadois

Orientations de la politique de gestion des paysages et du patrimoine

Source : COHEO / Uh

-  Routes
-  Voie ferrée
-  Tracé de l'A65
-  Réseau hydrographique
-  Urbanisation : maîtriser les extensions et limiter la consommation des terres agricoles
-  Associer les acteurs agricoles aux stratégies de protection et de valorisation des paysages que la culture du maïs banalise
-  Protéger les boisements structurants les horizons et délimitant les ambiances
Fronts boisés à préserver, à recréer
Régénérer la forêt après Klaus
-  Mettre en scène le paysage et les spécificités du Grenadois aux abords des voies principales de communication : on offre ici une certaine image du territoire
-  Un urbanisme de clairière à encadrer pour des raisons environnementales et paysagères
-  Conserver les principales coupures d'urbanisation
-  Valoriser la présence de l'eau
-  Aménager et embellir les principales traverses de bourgs et de villages
-  Mettre en réseau les différents patrimoines locaux



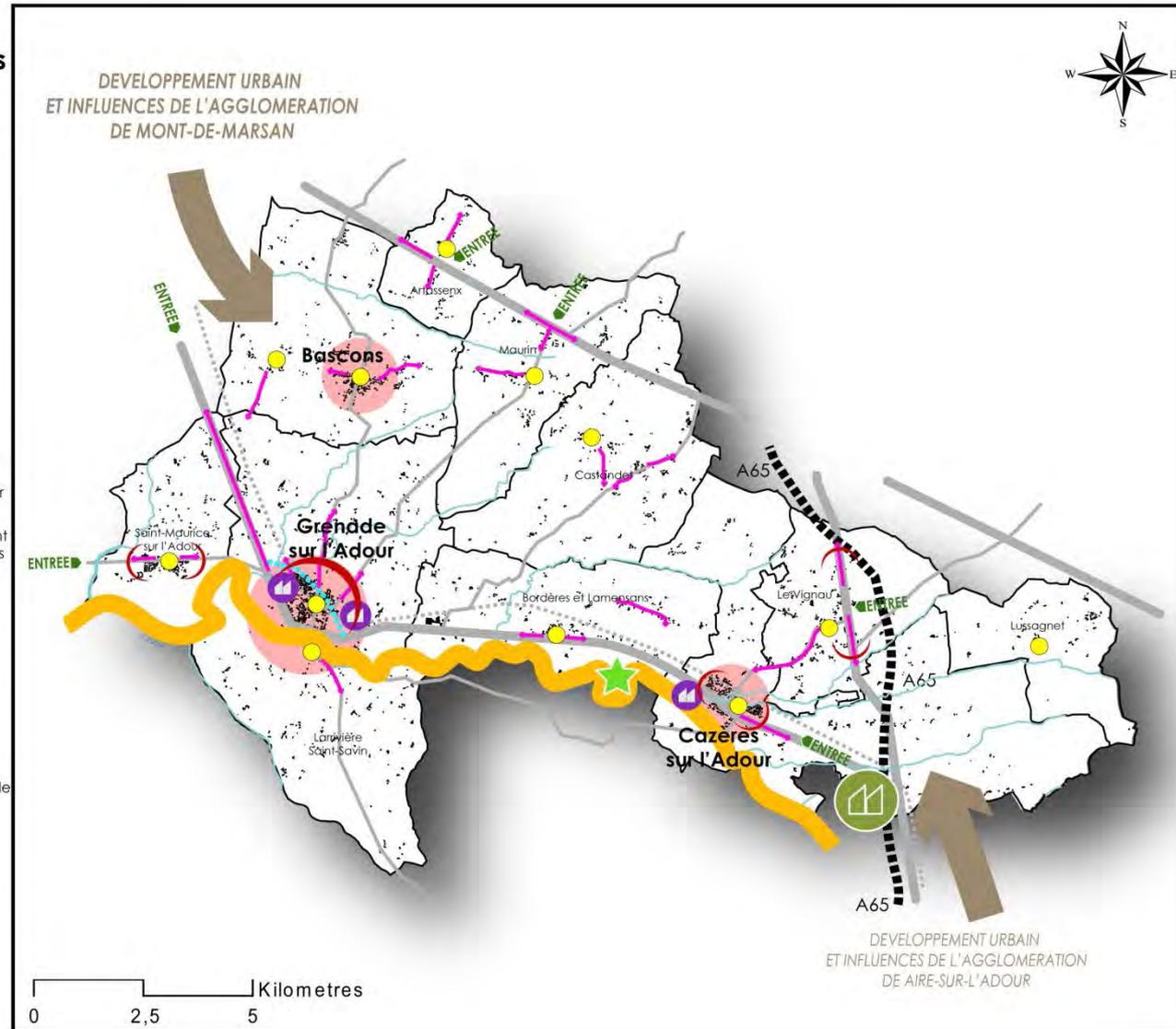
Communauté de Communes du Pays Grenadois

Communauté de Communes du Grenadois

Orientations de la politique de gestion de l'urbanisme et du développement économique

Source : COHEO / Uh

-  Limites communales
-  Urbanisation
-  Voie de circulation routière
-  Voie ferrée
-  Adour et affluents
-  Tracé de l'A65
-  Prendre en compte les projets en cours à l'échelle des agglomérations de Aire-sur-l'Adour et de Mont-de-Marsan
-  Affirmer le rôle moteur que peuvent jouer Grenade, Cazères et Bascons
-  Juguler l'urbanisme linéaire
-  Valoriser les coeurs de bourgs
-  Limiter l'extension urbain et la consommation d'espaces agricoles et naturels
-  Contourner Grenade
-  Sites emblématiques de fort intérêt touristique et économique : les Saligues de l'Adour et l'ensemble du cours de l'Adour notamment dans les traversées de Grenade et de Cazères
-  Principales entrées touristiques à aménager
-  Implantations économiques de portée locale
-  Implantations économiques d'intérêt régional



Communauté de Communes du **Pays Grenadois**

B – Le projet de territoire du grenadois

La communauté de Communes du Grenadois a connu de profondes mutations ces dernières années, une urbanisation au fil de l'eau tend à lui faire perdre ses éléments identitaires et à la banaliser dans une conurbation en développement de Mont-de-Marsan et Aire-sur-Adour.

Dans ce contexte, le projet de territoire partagé doit permettre à la Communauté de Communes d'asseoir son développement comme un pôle de vie à part entière.

Il convient donc dans un contexte de développement et d'accueil de population, de préserver et conforter l'identité du grenadois et assurer son autonomie.

Ceci passe par, l'accueil de populations familiales et d'activités de commerces et services, tout en préservant l'identité rurale du territoire, et favorisant l'intégration de ces nouvelles populations en assurant une réponse à ses besoins sociaux, culturels, de loisirs et commerciaux.

Communauté de Communes du **Pays Grenadois**

La mise en place de cette politique passe entre autre par :

- La préservation et la mise en valeur d'éléments naturels et patrimoniaux qui renforcent l'identité locale (comme les Saligues),
- Le partage de principes sur les modes d'urbanisation à promouvoir et la volonté de conforter les centres bourgs,
- Le renforcement de Grenade comme pôle de commerces et services, et le développement des pôles commerciaux de Cazères et Bascons,
- Le développement de services à la population,
- La mise en place d'une politique culturelle plus adaptée à l'évolution sociologique,
- Le développement de ZA complémentaires de l'accueil de Grenade,
- L'affichage d'une volonté d'accueil touristique avec la mise en valeur des communes d'entrées de territoire (Le Vignau, Artassenx, Cazères...), des équipements existants et la mise en place de signalétiques adaptées.

Communauté de Communes du **Pays Grenadois**

4 axes transversaux traduisent le projet de territoire :

Axe 1: Coordonner les politiques d'aménagement du territoire

Assurer un développement cohérent et harmonieux de l'ensemble des communes, se donner les moyens de définir ensemble les conditions de développement.

Axe 2: Continuer d'accueillir tout en confortant l'identité grenadoise

Accueillir la population tout en préservant l'identité et locale et favorisant son intégration. Ne pas devenir une banlieue dortoir de la conurbation Mont-de-Marsan/Aire-sur-Adour. Conforter les pôles de commerces et services, assurer la présence de services, d'équipements et d'événements intégrateurs, tout en étant à l'écoute des besoins des populations traditionnelles.

Axe 3: Développer l'économie et l'emploi local

Créer des emplois sur le territoire y compris par le développement de ZAE (en particulier à proximité de l'échangeur autoroutier). Maintenir, voir favoriser le développement commercial, lui assurer un revenu complémentaire avec une politique touristique. Se donner les moyens de faire évoluer l'agriculture locale.

Axe 4: Rendre plus « visibles et plus lisibles » les actions de la Communauté de communes

Peaufiner les échanges entre les communes et la Communauté de Communes... afin d'optimiser le fonctionnement de cette dernière...

AXE 1 : COORDONNER LES POLITIQUES D'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET D'URBANISME

Numéro d'action	Intitulé de l'action	Objectifs visés	Moyens à mettre en œuvre	Résultats attendus
1.1	Tendre vers la mise en place d'un document d'urbanisme unique de la cohérence des actions de développement local	<p>Définir une politique d'urbanisme et d'aménagement du territoire respectant les principes du développement durable</p> <p>Opérer des arbitrages en terme d'occupation et d'utilisation des sols (habitat, agriculture et activités économiques, espaces naturels)</p> <p>Inciter à l'installation de nouveaux résidents en jouant sur « le bien-vivre » en Grenadois</p>	<p>Réunir les services de l'Etat pour les informer du souhait des élus du Grenadois de mettre en œuvre une politique d'aménagement cohérente et durable du territoire</p> <p>Donner une information unique et coordonnée aux élus (maires et conseillers municipaux) sur les techniques de planification (urbanisme réglementaire et urbanisme opérationnel)</p> <p>Evaluer l'état d'avancement des procédures communales, éventuellement les stopper</p> <p>Elaborer un PLU intercommunal (à terminer avant les prochaines élections municipales) ou élaborer 11 PLU cohérents</p> <p>Prendre la compétence « Urbanisme » pour l'instruction des actes d'urbanisme et l'élaboration du PLU intercommunal et envisager de s'entourer des compétences nécessaires</p>	<p>Une plus grande influence sur les orientations stratégiques locales, y participer en apportant un point de vue : par exemple dans le cadre de la mise en œuvre des SCOT des agglomérations de Aire-sur-L'Adour et Mont-de Marsan</p> <p>Une rupture avec la logique de juxtaposition de projets communaux sans liens entre eux et une coordination des politiques locales (habitat, équipements et services, transport,...)</p> <p>Des économies d'échelle, la mutualisation des moyens,...</p> <p>La mise en forme d'un projet politique, la définition des conditions de sa réalisation</p> <p>La définition de règles communes de savoir-vivre, de cohabitation, de valorisation,...</p>

1.2	Assurer une meilleure connaissance des risques et des nuisances	<p>Limiter l'exposition des biens et des personnes aux risques et nuisances</p> <p>Evaluer leur niveau, ce que le cadre réglementaire impose et les marges de manœuvre qu'il permet</p>	<p>Solliciter une actualisation du PPRI</p> <p>Rencontrer les services de la Préfecture pour savoir ce que le PPRI rend possible ou non</p> <p>Préciser le risque d'incendie sur et aux pourtours des massifs boisés ravagés par l'ouragan Klaus, identifier les zones d'enjeux humains ou matériels</p> <p>Disposer d'un appui juridique afin d'établir une stratégie quant à la problématique d'assainissement sur le territoire</p> <p>Informers la population sur les risques par l'édition d'un fascicule</p> <p>Définir des principes de réciprocité et de coexistence entre :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Habitat et agriculture / activités économiques - Urbanisations et milieux naturels 	<p>Une meilleure acceptation collective du risque et des nuisances du fait d'une connaissance partagée</p> <p>La diminution du nombre de personnes et de biens exposés aux risques et nuisances</p> <p>Des décisions plus objectives et des contraintes mieux proportionnées</p> <p>Le développement de réponses collectives (donc moins coûteuses) en ce qui concerne la construction de dispositifs d'assainissement</p> <p>Des économies d'échelle, la mutualisation des moyens,...</p>

<p>1.3</p>	<p>Améliorer la qualité des opérations d'urbanisme</p>	<p>Promouvoir un urbanisme soucieux de chacun des piliers du développement durable</p> <p>Concevoir des opérations d'urbanisme comme le moyen d'apporter une plus-value, d'améliorer l'existant (circulation, espaces publics, insertion paysagère,...)</p>	<p>Recourir à un conseil ponctuel lors d'opération d'urbanisme (type CAUE)</p> <p>Mettre en place et faire vivre, une charte d'urbanisme et d'architecture qui puisse servir de base à la définition du règlement du futur document d'urbanisme intercommunal</p> <p>Maîtriser la consommation de terres agricoles et limiter les impacts sur les milieux naturels en particulier par un travail sur la densité du bâti et le niveau d'imperméabilisation des surfaces</p> <p>Aménager des espaces-tampons entre urbanisation et milieu naturel / agricole / sylvicole favorisant l'intégration paysagère mais aussi pour endiguer la dispersion des produits phytosanitaires utilisés en agriculture et potentiellement préjudiciable à la santé des populations exposées</p> <p>Etablir des liaisons (rues, chemins) entre urbanisation ancienne et urbanisation récente dans un objectif de cohérence urbaine</p> <p>Apprendre à gérer l'écoulement des eaux superficielles et s'en servir pour valoriser les aménagements urbains (chemins de l'eau, espaces publics)</p>	<p>L'amélioration du cadre de vie</p> <p>Une meilleure appropriation par les nouveaux habitants de leur environnement urbain</p> <p>Un sens citoyen et collectif plus développé (le vivre ensemble)</p> <p>Des entreprises locales qui franchissent un saut technologique du fait développement et le renforcement de leurs compétences</p> <p>Des économies à long terme</p> <p>La limitation de l'impact des aménagements urbains sur les paysages et l'environnement</p>
------------	---	---	---	---

AXE 2 : CONTINUER D'ACCUEILLIR TOUT EN CONFORTANT L'IDENTITE GRENADOISE

Numéro d'action	Intitulé de l'action	Objectifs visés	Moyens à mettre en œuvre	Résultats attendus
2.1	Mieux intégrer les nouvelles populations	<p>Intégrer la nouvelle population</p> <p>La faire participer à la vie associative locale</p> <p>Rendre un service public de niveau péri-urbain</p>	<p>Mettre en place une Communication spécifique pour les nouvelles familles : présentation de ce dont il est possible de bénéficier sur le territoire avec la distribution d'un document « Nouvel Arrivant »</p> <p>Envisager le forum des associations communautaire (annuel) ou tout ce qu'il est possible de faire sur la Communauté de Communes est présenté...</p> <p>Création d'événementiels, d'informations sur le patrimoine spécifique et attractif (rôle du site internet communautaire)</p> <p>Poursuivre la politique d'équipements (CLSH, Point Jeune... en facilitant l'accès) en envisageant à terme de créer des compléments d'équipements dans quelques communes de la Communauté (ex : à terme, une antenne du CLSH à Cazères)</p>	<p>Intégration des nouvelles populations</p> <p>Participation à vie associative locale</p> <p>Respect du territoire et de ses différentes composantes</p> <p>Meilleure compréhension du milieu habité</p> <p>Diffusion des équipements et services dans toutes les communes, pour un usage plus partagé et limiter les effets liés à l'absence de centralité de Grenade</p>

<p style="text-align: center;">2.2</p>	<p style="text-align: center;">Avoir une politique sociale et de services à la population volontariste</p>	<p>Répondre aux besoins de la population locale, avec la poursuite de la politique de services et d'équipements</p> <p>Constituer un parc de logement adapté à toutes les catégories de population (jeunes, Personnes Agées, familles monoparentales) au niveau de l'ensemble de la Communauté de Communes</p> <p>Faciliter l'accès aux services de l'ensemble des habitants de la Communauté de Communes</p>	<p>Pour favoriser la mobilité résidentielle :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Intervenir collectivement auprès des opérateurs privés pour la constitution d'un parc de logements plus diversifié (parc locatif à augmenter pour les jeunes et des familles monoparentales, logements adaptés pour les personnes âgées, habitats regroupés...) ainsi que du logement social/conventionné - Créer des logements adaptés pour les personnes âgées - Envisager la création de logements locatifs communaux (intervention de la Communauté de Communes avec les fonds de concours) <p>Pour favoriser l'accès aux services :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mettre en place des permanences de l'AMI dans plusieurs communes (en utilisant en partie les équipements communaux) - Faciliter les déplacements des enfants et adolescents entre les communes et le bourg centre de Grenade (pistes cyclables, navettes le mercredi et le samedi) - Faciliter les déplacements des personnes âgées vers les services et commerces de la Communauté de Communes (transport adapté de type mini bus jour de marché) <p>Enfin, envisager à terme, des extensions d'équipements dans les communes de la Communauté de Communes (ex extension du CLSH à Cazères ...). A défaut, organisation le réseau de transport vers les pôles concernés</p>	<p>La population, attachée au territoire, peut y résider à différents moments de sa vie</p> <p>Moindre impact de la concentration des équipements et services sur la commune de Grenade</p> <p>Décloisonnement des fonctionnements communaux</p> <p>Développement de pratiques à l'intérieur de la Communauté</p>
---	---	---	---	---

<p>2.3</p>	<p>Définir une politique culturelle et touristique identitaire</p>	<p>Donner une identité et une identification touristique plus marquée à la Communauté de Communes</p> <p>Mettre en place une politique d'accueil cohérente et diversifiée sur le territoire</p> <p>Savoir se rendre attractif pour un tourisme économique</p> <p>Définir une politique culturelle à l'échelle communautaire, complémentaire des politiques communales et de la politique touristique</p>	<p>Pour renforcer l'offre touristique locale :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Donner à l'Office du Tourisme Communautaire un caractère plus large, avec une dimension culturelle plus importante (culture patrimoniale, mais aussi de loisirs et événementielle). - Requalifier l'aire de camping-car de Grenade et effectuer des aménagements : accueil Camping-Car complémentaires en particulier sur les sites d'entrées dans la Communauté de Communes (Cazères, le Vignau...) - Valoriser les entrées de territoire, en particulier au Vignau et Cazères : signaler les commerces, lieux et points de vue remarquable... - Mise en réseau/circuit et valorisation les équipements, patrimoines, chemins de randonnées de la Communauté de Communes. - Pour se donner de nouvelles possibilités d'attraction : donner une valorisation au site des Saligues (aménagement du site à des fins d'accueil organisé et libre du public, construction d'un espace pédagogique respectueux du développement durable) 	<p>Une politique mise en place à la bonne échelle, avec une structure qui est l'interlocuteur opérationnel du Pays</p> <p>Un territoire accueillant</p> <p>Des retombées économiques liées à l'accueil de touristes</p> <p>Une politique touristique attractive qui devient politique de loisirs pour les habitants</p>
-------------------	---	--	---	---

			<p>- Réalisation d'une programmation culturelle communautaire (expositions, festivités), complémentaire des politiques communales, proposant des événements plus contemporains, avec utilisations des équipements (et forces vives) déjà présents sur le territoire</p> <p>Enfin, pour les habitants :</p> <p>Mise en réseau des Bibliothèques et des médiathèques des différentes communes de la Communauté de Communes</p>	<p>Un rayonnement et un impact plus important des équipements culturels présents dans la Communauté</p> <p>Un partage des compétences et des moyens</p>
--	--	--	---	---

<p>2.4</p>	<p>Protéger et revaloriser les milieux naturels</p>	<p>Orienter les politiques d'aménagement et l'utilisation des sols en intégrant systématiquement une préoccupation environnementale dans les projets</p> <p>Promouvoir l'éducation à l'environnement</p>	<p>Identifier les intérêts écologiques et les fonctionnements, les interrelations entre biotopes (notion de corridors et de continuités)</p> <p>Définir des règles de protection et les conditions de mise en valeur à l'occasion de l'élaboration d'un PLU communautaire</p> <p>Conduire une évaluation environnementale du futur projet de PLU-I</p> <p>Sensibiliser les agriculteurs à la prise en compte des milieux naturels dans leurs pratiques</p> <p>Travailler avec les enseignants sur la mise en œuvre de projet autour de l'environnement naturel</p> <p>Mailler le territoire de circuits thématiques permettant à tous de mieux s'approprier les richesses écologiques locales</p> <p>Mettre en place une politique de restauration des continuités écologiques notamment par la replantation de haies utilisant les essences locales</p> <p>Editer un fascicule sur l'environnement naturel du Grenadois et les moyens à la disposition de tous pour en assurer la pérennité</p> <p>Réaliser des aménagements pour la mise en valeur du site des Saligues</p>	<p>Le maintien des biodiversités animales et végétales, le développement de la richesse environnementale (retour d'espèces ou d'associations animales et végétales)</p> <p>De meilleurs équilibres biologiques</p> <p>La transmission d'une partie du patrimoine mondiale aux générations futures</p> <p>La diminution de l'impact des événements climatiques violents (écoulement rapide de l'eau vers les exutoires en cas de fortes pluies)</p> <p>Une meilleure absorption des intrants et des polluants</p>
------------	---	--	---	--

<p>2.5</p>	<p>Relever une identité paysagère, mieux connaître et mettre en valeur le patrimoine historique</p>	<p>Révéler et partager les qualités paysagères et patrimoniales</p> <p>Regarder, observer avant d'agir</p>	<p>Faire un inventaire du patrimoine local avant d'envisager si nécessaire sa rénovation et sa mise en scène</p> <p>Mettre en place un concours photographique et organiser à partir de là une exposition itinérante (pour partager un regard...)</p> <p>Organiser des réunions d'information et de sensibilisation à destination : de la population, des agriculteurs, des acteurs économiques de la construction intervenant ou pouvant intervenir sur le paysage et le patrimoine historique, des élus et des techniciens de collectivités, des services de l'Etat</p> <p>Diffuser aux porteurs de projet des fascicules thématiques (la clôture, les matériaux et les couleurs, le volume des constructions, les plantations,...)</p> <p>Devenir compétent pour l'instruction des actes d'urbanisme</p>	<p>Le développement d'une ressource économique peu exploitée : le tourisme</p> <p>Un nombre de visiteurs en augmentation (nuitées, fréquentation des commerces,...)</p> <p>Le renforcement de l'attache affective des habitants avec leur lieu de vie</p> <p>Des ressources pédagogiques exploitables par les établissements locaux d'enseignement</p> <p>Un cadre de vie collectif valorisé ayant un effet positif sur l'attractivité du Grenadois (entreprises, habitants,...)</p> <p>Un territoire qu'on ne choisit plus seulement par hasard mais reconnu aussi du fait de ses qualités propres (l'Adour, les villages,...)</p>
------------	--	--	---	---

AXE 3 : DEVELOPPER L'ECONOMIE ET L'EMPLOI LOCAL

Numéro d'action	Intitulé de l'action	Objectifs visés	Moyens à mettre en œuvre	Résultats attendus
3.1	Soutenir le Commerce et l'Artisanat Local	<p>Conforter Grenade comme pôle de services et commerces</p> <p>Permettre aux commerces locaux de rayonner de manière complémentaire à l'offre de grande distribution</p> <p>Faciliter le maintien et le développement de l'activité commerciale sur l'ensemble des centres bourg des communes et en particulier dans les communes de Cazères et Bascons</p>	<p>Pour renforcer le bourg de Grenade :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Favoriser un aménagement routier conséquent pour le rendre plus dynamique et sécurisant - Accompagner l'association des commerçants de Grenade, envisager d'y faire adhérer les acteurs de la grande distribution <p>Pour les autres communes et en particulier Cazères et Bascons : mener une politique de soutien aux initiatives commerciales par l'intermédiaire de rachat de locaux commerciaux et de mise en location à des prix avantageux</p> <p>Pour les communes sans commerce accueillant plus de 500 habitants : profiter d'un possible développement d'une économie endogène, liée à l'arrivée de population, et favoriser l'implantation de multiples ruraux</p>	<p>Présence locale de commerces et services de proximité, complémentaires de la grande distribution</p> <p>Maintien ou développement d'une vie sociale</p>

<p>3.2</p>	<p>Une politique en faveur de l'économie et de l'emploi</p>	<p>Accueillir des emplois</p> <p>Limitier le caractère dortoir du territoire en créant de nouveaux emplois</p>	<p>Identifier les possibilités foncières de la commune de Cazères, et mettre en conformité les documents d'urbanisme</p> <p>Envisager la création d'un bâtiment d'accueil d'activités (de type bâtiment relais pour artisans ou hôtel d'entreprises), en location simple ou location vente sur la ZA du Guillaumet.</p>	<p>Accueil d'entreprises intéressées par la proximité de l'échangeur autoroutier, tout comme du pôle de services d'Aires sur Adour</p> <p>Des emplois nouveaux pour les habitants</p>
<p>3.3</p>	<p>Se donner les moyens de faire évoluer l'agriculture locale</p>	<p>Maintenir des activités agricoles</p> <p>Favoriser les reprises</p> <p>Faciliter les diversifications permettant le développement de filières courtes</p>	<p>Créer localement un groupe de travail « d'agriculteurs », et solliciter l'accompagnement de la chambre d'agriculture à des fins :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Informer, accompagner la reconversion (bio, maraichage...) - Accompagner l'installation - Devenir partenaire de la SAFER afin de faciliter les reprises par de jeunes agriculteurs locaux 	<p>Assurer une fonction productive de la ceinture maraichère de Mont de Marsan</p> <p>Se nourrir localement de productions du territoire</p>

AXE 4 : RENDRE PLUS VISIBLES ET LISIBLES LES ACTIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Numéro d'action	Intitulé de l'action	Objectifs visés	Moyens à mettre en œuvre	Résultats attendus
4.1	Favoriser la communication externe de la Communauté de Communes	<p>Intensifier la communication de la Communauté de Communes vers l'ensemble des conseillers municipaux</p> <p>Mieux faire comprendre la pertinence de la politique communautaire et ses avantages pour l'ensemble des communes</p> <p>Soutenir les Maires et Conseillers Communautaires dans leur fonction de lien entre la Communauté de Communes et les communes</p>	<p>Faire des bilans réguliers de l'usage des services communautaires par les habitants</p> <p>Institutionnaliser des lettres communautaires à l'intention des élus communaux</p> <p>Mettre en place au niveau de la communauté de communes une « plateforme conseil » pour les communes pour les problèmes complexes (appel d'offres, procédures...)</p>	La communauté de Communes et un acteur reconnu du développement local

Annexes

- Les hypothèses de développement
- Les fiches communales

Les hypothèses de développement

Pour ce qui est du chiffre de population supplémentaire résultant de chacune des hypothèses, il faut bien considérer que les mouvements démographiques ne sont pas seulement le fruit du solde migratoire (différentiel entre les entrées et les sorties du territoire) mais d'une combinaison entre solde migratoire et solde naturel (différence entre le nombre des décès et celui des naissances). En somme, il ne faut additionner ces chiffres à celui des populations communales en 2008.

Communauté de Communes du **Pays Grenadois**

Hypothèse 1 « Dortoir » : lors des réunions et des ateliers de travail ayant permis la mise en forme de ce document, il a été évoqué à plusieurs reprises la crainte de devenir, en l'absence de politiques coordonnées et fortes d'aménagement du territoire, un espace rural dortoir dans lequel pourrait « se déverser » un flot de nouveaux résidents quittant les premières couronnes urbaines de Aire-sur-l'Adour ou de Mont-de-Marsan pour se mettre au vert en Grenadois et profiter des prix des terrains. Il s'agit là d'un risque qu'il n'est pas question d'éluider et dont la quantification est très parlante. On est ici dans un cas où les collectivités (et l'Etat) ne trouve pas de solution aux problématiques de planification urbaine (cas de l'assainissement notamment).

Communauté de Communes du **Pays Grenadois**

		Hypothèse 1 « Dortoir » entre 2012 et 2022 + 25% de const. supp. sur la période			
Superficie urbanisée approximative entre 1999 et 2009 (en ha)	Commune	Log. Ind.	Log. Coll.	Population	Superficie
		Entre 2012 et 2022	Entre 2012 et 2022	supplémentaire	urbanisée (ha)
Base : 2000m ² /log. Ind.				2,4pers./log 2000m ² / lots	
3,8	Artassenx	24	0	57	4,75
9,2	Bascons	58	0	138	11,5
4,2	Bordères-et-Lamensans	26	3	69	5,25
3,2	Castandet	20	0	48	4
22,8	Cazères-sur-l'Adour	143	11	369	28,5
30,4	Grenade-sur-l'Adour	190	38	546	38
8,2	Larrivière	51	3	129	10,25
2,4	Lussagnet	15	0	36	3
7,8	Maurrin	49	3	123	9,75
9	Saint-Maurice-sur-Adour	56	0	135	11,25
9,8	Le Vignau	61	5	159	12,25
111	TOTAL	693	61	1809	139
			754		

Communauté de Communes du **Pays Grenadois**

Hypothèse 2 « Fil de l'eau » : cette situation est celle d'une poursuite linéaire des tendances relevées durant la période 1999-2009. Elle est conditionnée à une maîtrise tout à fait partielle de l'arrivée de nouvelle population et de la consommation d'espaces dans le cadre de documents d'urbanisme communaux dans lesquels les enjeux sont envisagés seulement à l'échelle de chacune des municipalités sans proposer une alternative collective aux projets communautaires de Mont-de-Marsan et de Aire-sur-l'Adour.

Communauté de Communes du **Pays Grenadois**

Hypothèse 2 « Au fil de l'eau » entre 2012 et 2022 Rythme similaire à 1999/2009				
Commune	Log. Ind.	Log. Coll.	Population	Superficie
	Entre 2012 et 2022	Entre 2012 et 2022	supplément aire	urbanisée (ha)
			2,4pers./log 2000m ² / lots	
Artassenx	19	0	46	3,8
Bascons	46	0	110	9,2
Bordères-et-Lamensans	21	2	55	4,2
Castandet	16	0	38	3,2
Cazères-sur-l'Adour	114	9	295	22,8
Grenade-sur-l'Adour	152	30	437	30,4
Larrivière	41	2	103	8,2
Lussagnet	12	0	29	2,4
Maurrin	39	2	98	7,8
Saint-Maurice-sur-Adour	45	0	108	9
Le Vignau	49	4	127	9,8
TOTAL	554	49	1447	111
	603			

Hypothèse 3 « Projet maîtrisé » : La mise en forme et la mise en œuvre de la planification intercommunal passe en parti par une lecture critique de la situation locale et par la définition de vocations, de tendance à l'échelle des communes en se basant sur des données simples telles que les conditions d'accessibilité, la présence ou non de commerces, de services et d'équipements, de terrain à bâtir, de projets communautaires,... A partir de là, on peut essayer de définir certaines vocations, qui même si elles ne doivent pas résulter de formules mathématiques, livre une première idée d'une répartition cohérente de la charge.

Sur ce présupposé, les communes ont été réparties dans 4 catégories :
(Voir le tableau page suivante)

Communauté de Communes du **Pays Grenadois**

Catégories	Description des situations	Communes	Evolution souhaitable de la part des logements individuels	Evolution souhaitable de la part des logements collectifs
I	Communes directement accessibles depuis les grandes axes de communication et <u>disposant</u> des commerces, services et équipements usuels en milieux urbains	GRENADE CAZERES	-30,00%	+ 20 à 30 log.
II	Communes directement accessibles depuis les grandes axes de communication et <u>disposant de peu</u> de commerces, services et équipements usuels en milieux urbains	ARTASSENX BASCONS BORDERES et LAMENSANS LARRIVIERE LE VIGNAU	-20,00%	+ 10 log.
III	Communes accessibles <u>sans</u> présence significative des commerces, services et équipements	SAINT-MAURICE MAURRIN CASTANDET	-10,00%	+ 5 à 10 log.
IV	Communes moins accessibles <u>sans</u> commerces, ni services ni équipements	LUSSAGNET	-5,00%	2 à 5 log.

Chacune de ces situations géographiques doivent se traduire en autant de projets cohérents . Par exemple, comment penser développer un important parc d'habitat social pour des personnes disposant de faibles revenus sans moyen de locomotion au cœur de bourgs ou de hameaux, sans commerces, sans lignes régulières de transports en commun ? Des réponses qui peuvent être apportées à ce type de question découlent les choix à mettre en œuvre.

Communauté de Communes du **Pays Grenadois**

L'hypothèse 3 « Projet maîtrisé » ambitionne d'accueillir plus de 1300 habitants soit une augmentation de la population brute totale autour de 10%, ce qui est équivalent à la période 1999 / 2009. De ce point de vue, la situation apparaît plus maîtrisable en ce qui concerne la consommation d'espace (environ 40% de moins) et plus diversifiée pour ce qui est la structure sociale : 20% des logements collectifs construits sur la période.

Communauté de Communes du **Pays Grenadois**

Commune	Catégorie	% Log. Ind. Entre 2012 et 2022	Valeur absolue Log. Coll. Entre 2012 et 2022	Hypothèse 3 « Maîtrise d'un projet » entre 2012 et 2022							
				Log. Ind. Entre 2012 et 2022	Log. Coll. Entre 2012 et 2022	Total log. Entre 2012 et 2022	Population supplémentaire	Superficie urbanisée Log. Ind. (ha)	Superficie urbanisée Log. Coll. (ha)	Superficie urbanisée total (ha)	
								2,4pers./log	1250m ² / lots	700m ² / lots	
Artassenx	II	-20%	20	15	10	25	60	2	1	3	
Bascons	II	-20%	20	37	10	47	112	5	1	5	
Bordères-et-Lamensans	II	-20%	20	17	10	27	64	2	1	3	
Castandet	III	-10%	10	13	5	18	43	2	0	2	
Cazères-sur-l'Adour	I	-30%	30	91	20	111	267	11	1	13	
Grenade-sur-l'Adour	I	-30%	30	122	30	152	364	15	2	17	
Larrivière	II	-20%	20	33	10	43	103	4	1	5	
Lussagnet	IV	0%	5	10	5	15	35	1	0	2	
Maurrin	III	-10%	10	31	5	36	87	4	0	4	
Saint-Maurice-sur-Adour	III	-10%	10	36	5	41	98	5	0	5	
Le Vignau	II	-20%	20	39	10	49	118	5	1	6	
TOTAL				443	120	563	1352	55	8	64	
						563					

Les fiches communales

Les fiches-communales ont pour objet de décliner les principales orientations que doivent poursuivre chacune des collectivités pour assurer la réussite du projet de territoire communautaire.

Elles présentent les propositions du bureau d'étude et concerne le positionnement de chaque commune pour un développement harmonieux et cohérent de l'ensemble du territoire de la Communauté.

Certaines communes ont eu un cheminement plus individuel et leur projet peut être en décalage avec les propositions faites ici.

Les orientations présentées sont regroupées en 3 chapitres :

1. Environnement, paysage et patrimoine
2. Sociologie et économie
3. Urbanisme et aménagement du territoire

Le rôle de **BASCONS** dans le cadre de la mise en œuvre du projet communautaire du Pays Grenadois

La commune de Bascons appartient à l'aire urbaine de l'agglomération de Mont-de-Marsan et, de ce fait, elle sera de plus en plus soumise aux phénomènes de périurbanisation.

Il s'agit pour elle de ne pas succomber à « une marée pavillonnaire » mais au contraire de gérer au mieux la rareté du foncier constructible pour cultiver une image alternative à celle de la majorité de territoires périurbains.

De part ses équipements publics et privés, la commune constitue dans le maillage local un pôle de proximité à conforter (renforcement des services et de l'offre commerciale).

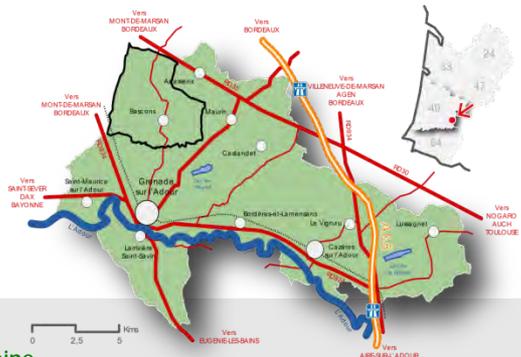
Ses atouts touristiques sont à valoriser dans le cadre de la politique « tourisme/loisirs » mise en œuvre à l'échelle de la communauté de communes.

2. Les spécificités de la commune / Les atouts et les inconvénients de la situation locale

- Bascons est aux portes de l'agglomération montoise aisément accessible depuis la RD30
- Importants sont les espaces boisés durement touchés par la tempête Klaus
- Des risques sanitaires et de sécurité publique étant donné l'état des forêts
- Le paysage est composé par un entre-las de plaines céréalières et de boisements
- A noter la présence d'un site d'observation de la faune et de la flore d'une superficie de 50ha (aval du ruisseau des Longs sur le territoire de la commune de Bretagne-de-Marsan)
- Peu ou pas de commerces malgré le poids démographique de la commune du fait de la proximité de Mont-de-Marsan
- Depuis 1999, le développement d'un urbanisme linéaire contribue à l'altération des qualités paysagères et à la consommation des terres agricoles
- Des limites d'urbanisation peu claires
- Un patrimoine local marqué par les arènes du quartier de Bostens, les arènes Jean Lahourtique, l'église Saint-Amand, la chapelle miraculeuse et le musée de

1. Fiche d'identité

Superficie	18,70km ²
Densité	50hab./km ²
Population en 2008	961 hab.
Evolution depuis 1999	+1,58%
Accessibilité	RD30 / RD406 / RD351



3. Objectifs

Environnement, Paysage et Patrimoine

- Favoriser le maintien de la ripisylve du ruisseau des longs ainsi que les continuités écologiques entre les boisements du Nord et du Sud de la commune
- Juguler l'urbanisation linéaire au abords des principales voies de communication (RD351 et RD406)
- Développer et compléter les cheminements doux à partir des éléments du patrimoine local (église, chapelle, ...) / Uniformiser la signalétique touristique
- Nettoyer et entretenir les forêts détruites ou abimées par la tempête Klaus
- Limiter et phaser la consommation d'espaces : **+5 ha entre 2012 et 2022**

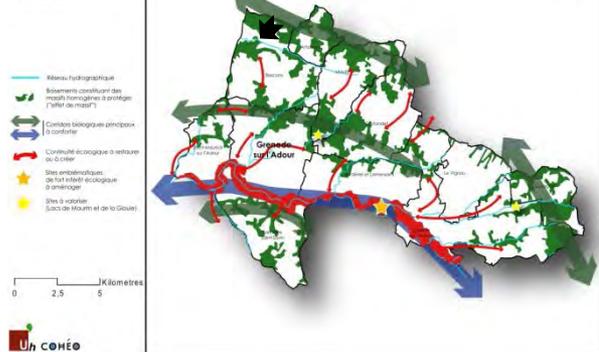
Sociologie et économie

- Accompagner le développement d'une infra commerciale de proximité
- S'engager sur des objectifs démographiques maîtrisables : **environ 110 nouveaux arrivants**
- Développer un parc de logements locatifs et collectifs (**10 logements en 2022**) et minorer le développement pavillonnaire (-20%)

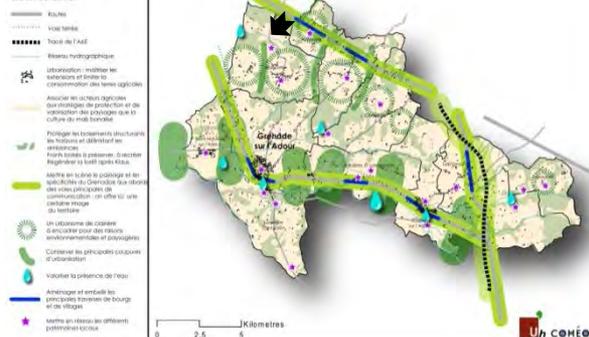
Urbanisme et aménagement du territoire

- Stopper la dispersion pavillonnaire au cœur des espaces à dominante agricole et naturelle
- Maintenir et conforter un urbanisme de clairières
- Conserver les grandes coupures d'urbanisation (entre Bascons et Lahaurie, entre Bascons et Maurrin, entre Bascons et Bostens)
- Valoriser l'image d'une couronne verte de l'agglomération montoise
- Réviser le Plan Local d'Urbanisme (en concertation avec les partenaires institutionnels (Grenadois, Pays, agglomération de Mont-de-Marsan, ...) pour assurer la maîtrise des influences montoises

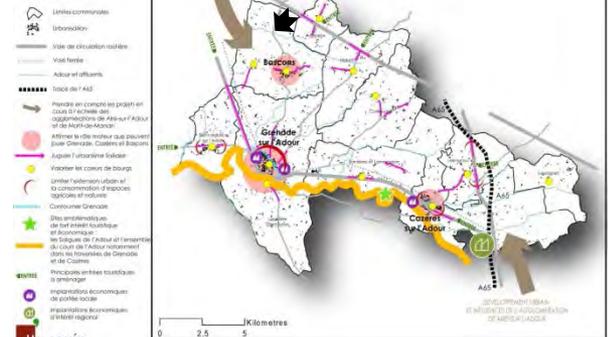
Communauté de Communes du Grenadois
Orientations de la politique de gestion des espaces naturels
Source: COHÉO / UN



Communauté de Communes du Grenadois
Orientations de la politique de gestion des paysages et du patrimoine
Source: COHÉO / UN



Communauté de Communes du Grenadois
Orientations de la politique de gestion de l'urbanisme et du développement économique
Source: COHÉO / UN



Le rôle de **BORDERES-ET-LAMENSANS** dans le cadre de la mise en œuvre du projet communautaire du Pays Grenadois

La commune de Bordère pourrait se contenter de ses fonctions résidentielles pour se développer.

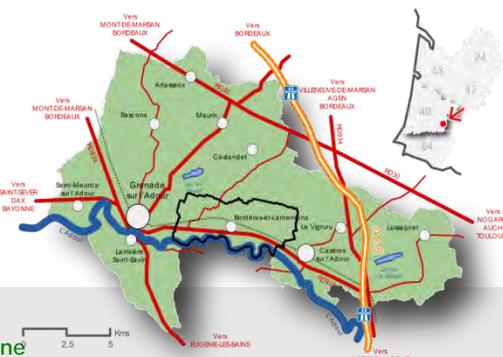
Mais, elle dispose du site naturel des Saligues, en bordure de l'Adour, qui peut faire l'objet d'une valorisation à des fins touristiques et de loisirs, constituant ainsi un élément complémentaire de l'attractivité locale.

1. Fiche d'identité

Superficie	15,6km ²
Densité	22hab./km ²
Population en 2008	363 hab.
Evolution depuis 1999	+5,52%
Accessibilité	RD824

2. Les spécificités de la commune / Les atouts et les inconvénients de la situation locale

- Un « sas » agricole et naturel entre Grenade et Cazères
- Des paysages principalement agricoles (céréaliculture) ouverts sur la plaine de l'Adour
- La RD824, traversée principale de la commune et du Grenadois, peu valorisée (stockage de véhicules en bords de route)
- Peu ou pas de commerces
- Bordères-et-Lamensans, commune d'implantation du groupe Soléal
- Depuis 1999, le développement pavillonnaire contribue à l'altération des qualités paysagères et à la consommation des terres agricoles
- Malgré tout, un bon bief identifiant et bien valorisé entre Grenade et Cazères
- La présence du site des Saligues de l'Adour, lieu emblématique de l'histoire du fleuve et des qualités environnementales locales



3. Objectifs

Environnement, Paysage et Patrimoine

- Limiter l'urbanisation linéaire aux abords de la RD824 et clarifier les entrées de ville
- Mieux exploiter les ressources environnementales locales (site des Saligues de l'Adour)
- Préserver les milieux naturels aux abords de l'Adour
- Maintenir et aménager les continuités écologiques entre les boisements du Nord de la commune et la vallée de l'Adour par delà la voie ferrée et la RD824
- Limiter la consommation d'espaces : **+3 ha entre 2012 et 2022**

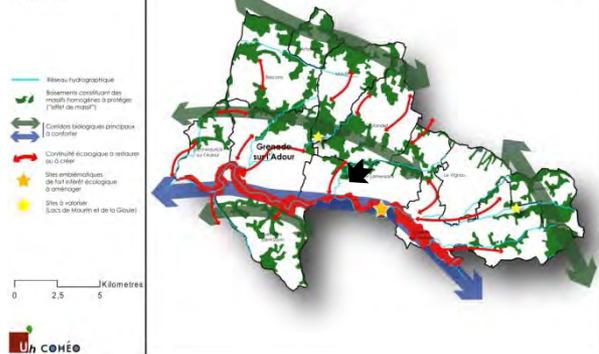
Sociologie et économie

- Développer une économie liée au « tourisme environnementale » (Les Saligues) et mettre en œuvre une signalétique adaptée
- S'engager sur des objectifs démographiques maîtrisables : **environ 60 nouveaux arrivants**
- Développer le parc de logements locatifs et collectifs (**10 logements en 2022**) et minorer du développement pavillonnaire (-20%)

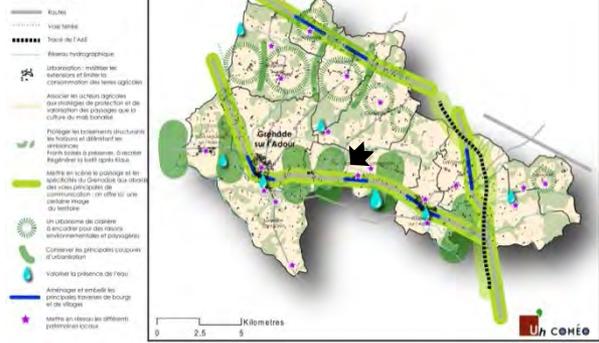
Urbanisme et aménagement du territoire

- Mieux aménager les franges entre espaces bâtis et espaces agricoles
- Conserver les grandes coupures d'urbanisation entre Bordères et Lamensans, entre Bordères et Cazères, entre Bordères et Grenade
- Terminer le Plan Local d'Urbanisme (en concertation avec les partenaires institutionnels (Grenadois, Pays, agglomération de Aire,...) en s'assurant notamment de la qualité des formes urbaines et du cadre de vie proposé
- Articuler la reconnaissance des spécificités du territoire Grenadois autour de la valorisation du site des Saligues de l'Adour

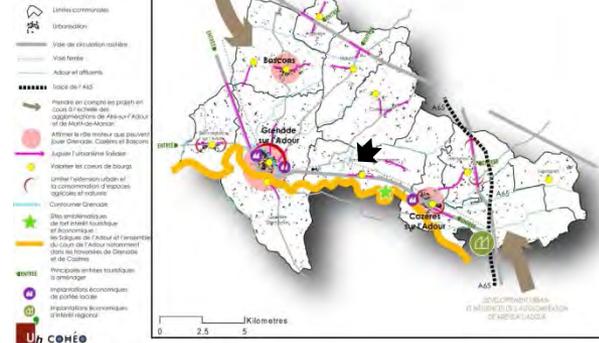
Communauté de Communes du Grenadois
Orientations de la politique de gestion des espaces naturels
Source: COHÉO / Un



Communauté de Communes du Grenadois
Orientations de la politique de gestion des paysages et du patrimoine
Source: COHÉO / Un



Communauté de Communes du Grenadois
Orientations de la politique de gestion de l'urbanisme et du développement économique
Source: COHÉO / Un



Le rôle de CASTANDET dans le cadre de la mise en œuvre du projet communautaire du Pays Grenadois

La commune de Castandet se situe en limite de l'aire urbaine de Mont-de-Marsan. A ce titre, elle peut être fortement impactée par le phénomène de périurbanisation.

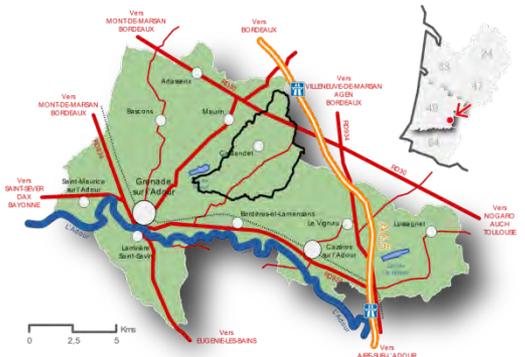
La vocation de la commune est essentiellement agricole et forestière. Elle doit s'attacher à conserver et à valoriser ces ressources essentielles pour l'économie locale

2. Les spécificités de la commune / Les atouts et les inconvénients de la situation locale

- Un territoire non loin des portes de l'agglomération montoise accessible depuis la RD30
- L'importance des espaces boisés durement touchés par la tempête Klaus
- Des risques sanitaires et de sécurité publique étant donné l'état des forêts
- Peu ou pas de commerces du fait de la proximité de Mont-de-Marsan et de Grenade
- Des limites à l'accueil de population du fait des contraintes techniques liées à la mise en place de dispositifs d'assainissement autonome des nouvelles constructions
- Depuis 1999, l'urbanisation linéaire contribue à l'altération des qualités paysagères et à la consommation des terres agricoles
- Des limites d'urbanisation peu claires
- Un patrimoine bâti « en voie de disparition »
- une succession de paysages boisés et de paysages céréaliers plus ouverts

1. Fiche d'identité

Superficie	16,66km ²
Densité	24hab./km ²
Population en 2008	416 hab.
Evolution depuis 1999	+0,24%
Accessibilité	RD30 / RD55



3. Objectifs

Environnement, Paysage et Patrimoine

- Maîtriser l'urbanisation aux abords de la RD30 et revaloriser les paysages perçus
- Favoriser le maintien de la ripisylve du ruisseau des longs ainsi que les continuités écologiques entre les boisements
- Juguler l'urbanisation linéaire aux abords des principales voies de communication (RD351 et RD55)
- Nettoyer et entretenir les forêts détruites ou abimées par la tempête Klaus
- Limiter la consommation d'espaces : **+2 ha entre 2012 et 2022**

Sociologie et économie

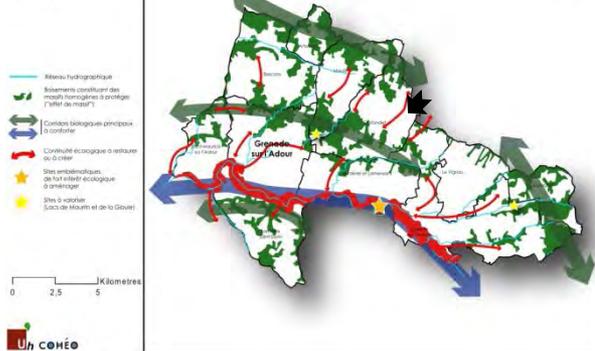
- Mettre en œuvre un aménagement, une signalétique forte pour constituer une porte d'entrée identifiable et attractive
- S'engager sur des objectifs démographiques maîtrisables : **environ 40 nouveaux arrivants**
- Développer un parc de logements locatifs et collectifs (**5 à 10 logements en 2022**) et minorer du développement pavillonnaire (**-10%**)

Urbanisme et aménagement du territoire

- Stopper la dispersion pavillonnaire au cœur des espaces à dominante agricole et naturelle
- Maintenir et conforter un urbanisme de clairières
- Conserver les grandes coupures d'urbanisation (entre Castandet et Maurrin, entre Castandet et Rondeboeuf)
- Terminer Plan Local d'Urbanisme (en concertation avec les partenaires institutionnels (Grenadois, Pays, agglomération de Mont-de-Marsan,...) pour mettre un terme à l'essaimage préjudiciable de l'urbanisation et conserver toutes les caractéristiques d'un territoire agricole

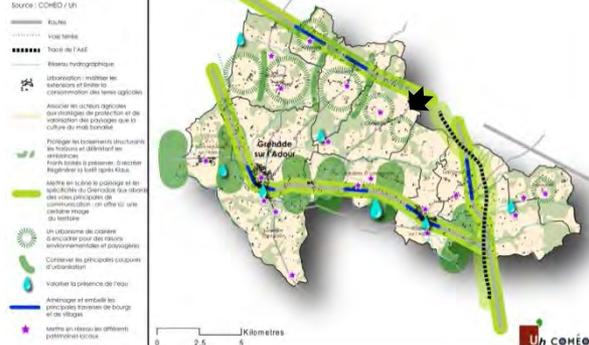
Communauté de Communes du Grenadois

Orientations de la politique de gestion des espaces naturels
Source: COHÉO / Un



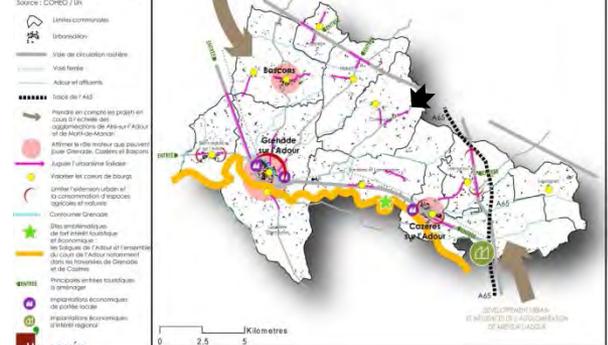
Communauté de Communes du Grenadois

Orientations de la politique de gestion des paysages et du patrimoine
Source: COHÉO / Un



Communauté de Communes du Grenadois

Orientations de la politique de gestion de l'urbanisme et du développement économique
Source: COHÉO / Un



Le rôle de CAZERES SUR L'ADOUR

dans le cadre
de la mise en œuvre du projet communautaire
du Pays Grenadois

La commune constitue une entrée majeure du territoire du Pays Grenadois. De part sa situation à proximité de l'échangeur A65, elle doit jouer à la fois :

- un rôle d'accueil touristique (informations, aire de camping-car...) en relation avec les autres sites de la communauté de communes ;
- un rôle de pôle économique avec l'opportunité d'étendre des zones d'accueil d'entreprises plus stratégiques en complément de la ZA Guillaumet.

Enfin, au même titre que Bascons, l'infrastructure de commerces et services locaux doit être développée pour mieux remplir une fonction de proximité dans le maillage local.



2. Les spécificités de la commune / Les atouts et les inconvénients de la situation locale

- L'A65 traverse la commune du Nord au Sud sur plus de 3 kms
- La commune entre directement dans l'aire d'attraction de l'agglomération de Aire-sur-L'Adour
- Une économie de l'extraction des granulats du fait de la présence de l'Adour dont l'impact paysager et environnemental est notable
- La RD934, traversée principale de la commune et entrée du Grenadois, est peu valorisante pour le territoire (stockages de parpaings en bords de route en venant de Grenade)
- Un bourg qui n'est pas assez mis en valeur (place centrale) et dont la traversée mérite d'être sécurisée
- Une circulation dangereuse sur la RD65 entre Cazères et Le Vignau du fait de l'utilisation de la voie par de nombreux poids-lourds (Ets GAMA)
- Une urbanisation économique linéaire qui se développe depuis Aire-sur-l'Adour jusque sur la commune le long de la RD934
- Des richesses naturelles multiples (Adour, Lac de la Gioule, ruisseaux, boisements au Nord de la commune)
- Bénéficier de l'activité croissance de la Base de Défense 118 ROZANOSS (cité militaire)

1. Fiche d'identité

Superficie	31,25km ²
Densité	36hab./km ²
Population en 2008	1158 hab.
Evolution depuis 1999	+34,34%
Accessibilité	RD824 / RD934

3. Objectifs

Environnement, Paysage et Patrimoine

- Maîtriser l'urbanisation aux abords de la RD934 depuis Aire-sur-l'Adour et mettre en œuvre des dispositifs paysagers, des règles architecturales pour assurer une meilleure esthétique des lieux
- Mieux exploiter les ressources environnementales locales (site des Saligues de l'Adour, Lac de la Gioule) par l'aménagement d'accès et de sentiers pédagogiques / Envisager la mise en place d'une signalétique touristique
- Maintenir et aménager les continuités écologiques entre les boisements du Nord de la commune et la vallée de l'Adour par delà la voie ferrée et la RD824
- Préserver les ripisylves des ruisseaux de Gioulé et Lacau
- Limiter et phaser la consommation d'espaces : **+13 ha entre 2012 et 2022** (sans compter la mise en place d'un pôle économique)

Sociologie et économie

- Mettre en œuvre un aménagement, une signalétique forte pour créer une porte d'entrée identifiable et attractive pour le reste du Grenadois
- Développer un parc d'activités économiques en relation avec l'échangeur Nord de Aire-sur-l'Adour et complémentaire à l'offre foncière disponible sur la communauté de communes
- Renforcer l'infrastructure commerciale et de services
- Reconfigurer la place centrale pour lui redonner un rôle social et une certaine convivialité
- S'engager sur des objectifs démographiques maîtrisables : **environ 270 nouveaux arrivants** en relation avec la stratégie économique communautaire
- Développer le parc de logements locatifs et collectifs (**20 à 30 logements en 2022**) et minorer le développement pavillonnaire (-30%)

Urbanisme et aménagement du territoire

- Sécuriser les déplacements sur la RD65
- Conserver une grande coupure d'urbanisation par rapport à Aire-sur-l'Adour
- Ouvrir les quartiers les uns aux autres et assurer la mise en place de cheminements de la périphérie vers le cœur de bourg
- Conclure l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (en concertation avec les partenaires institutionnels (Grenadois, Pays, agglomération de Aire,....) en prenant en compte les orientations communautaires stratégiques

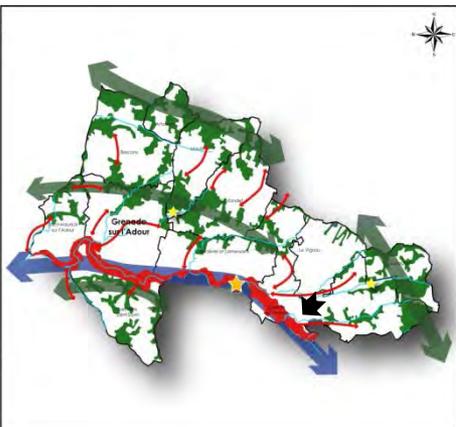
Communauté de Communes du Grenadois

Orientations de la politique de
gestion des espaces naturels
Source : COHÉO / Un

- Milieu hydrographique
- Boisements constitués des
massifs homogènes à protéger
(forêt de réserve)
- Continuités écologiques à préserver
ou à créer
- Continuité écologique à restaurer
ou à créer
- Sites prioritaires
de l'attractivité écologique
d'aménagement
- Sites à valoriser
(Lac de Mourin et de la Gioule)

0 2,5 5
Kilomètres

Un COHÉO



Communauté de Communes du Grenadois

Orientations de la politique de
gestion des paysages
et du patrimoine
Source : COHÉO / Un

- Massifs forestiers
- Vies rurales
- Tronc de l'A65
- Éléments paysagés
- Urbanisation : améliorer les
conditions d'habitat et de
concomitance avec les activités
agricoles
- Atténuer les risques agricoles
des montagnes de production et de
répartition des produits qui se
font de plus en plus
- Protéger les toitures architecturales
des villages et améliorer les
ambiances paysannes. A créer
dans les zones de production
Régionales la forêt igna Klis
- Améliorer le cadre de paysage et de
l'habitat de la commune de la région
de la commune de la région de
communauté (en ville) ou une
zone de paysage
- Un système de gestion
de l'habitat rural de la région
de la commune de la région de
communauté et de la région de
communauté
- Conserver les principaux éléments
d'urbanisation
- Valoriser la présence de l'eau
- Aménager et améliorer les
principales zones de bourg
et de villages
- Travaux en réseau de différents
partenaires locaux



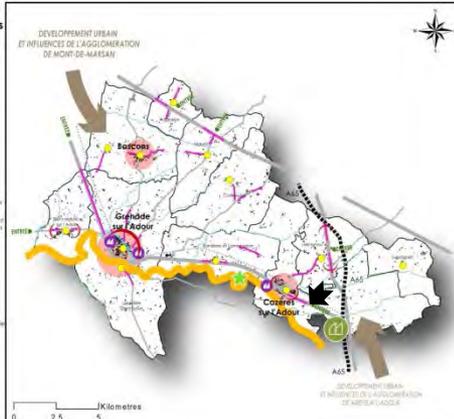
0 2,5 5
Kilomètres

Un COHÉO

Communauté de Communes du Grenadois

Orientations de la politique de
gestion de l'urbanisme et du
développement économique
Source : COHÉO / Un

- Limites communales
- Urbanisation
- Voie de circulation routière
- Vies rurales
- Adour affluents
- Tronc de l'A65
- Plan de gestion en projet en
cours de mise en œuvre de
l'agglomération de Aire-sur-l'Adour
et de la région de la commune
- Affiner la ville rurale qui permet
de gérer la commune de la région de
communauté
- Valoriser les zones de bourg
- Améliorer l'habitat rural et
la consommation des zones
agricoles et rurales
- Communauté Grenadois
- Des aménagements
de l'habitat rural et
économique
des Saligues de l'Adour et versant
du Lac de la Gioule notamment
dans les communes de Grenade
et de Cazères
- Principales zones touristiques
à développer
- Importances économiques
de zones rurales
- Importances économiques
d'activités rurales



0 2,5 5
Kilomètres

Un COHÉO

Le rôle de LARRIVIERE SAINT-SAVIN dans le cadre de la mise en œuvre du projet communautaire du Pays Grenadois

La commune de Larrivière Saint-Savin voit son développement intimement lié à celui de Grenade. Partie prenante d'une petite agglomération, elle doit accueillir un habitat plus dense destiné à un public large.

D'autre part, la mise en valeur des bords de l'Adour à des fins de tourisme/loisirs et de déplacements est un enjeu majeur des politiques de développement local.

1. Fiche d'identité

Superficie	18,85km ²
Densité	34hab./km ²
Population en 2008	594 hab.
Evolution depuis 1999	+2,94%
Accessibilité	RD11 / RD52 / RD352

2. Les spécificités de la commune / Les atouts et les inconvénients de la situation locale

- Un complément, une continuité de Grenade par delà l'Adour
- Des paysages marqués par la plaine céréalière et le coteau qui la surplombe. C'est un point de repère fort au cœur de territoires globalement plats
- La RD11, traversée principale de la commune, conduit Eugénie les Bains
- Les habitants de la commune peuvent directement profiter des commerces, des services et des équipements disponibles sur Grenade
- Un patrimoine architectural, historique et culturel important (Chapelle Notre-Dame du Rugby, Arènes Jean Durrieu, pierre mégalithique de Guillaud...)
- La présence de l'Adour reconnue pour ses richesses biologiques mais qui impose une lourde contrainte liée au caractère inondable de sa vallée



3. Objectifs

Environnement, Paysage et Patrimoine

- Stopper l'urbanisation linéaire le long de la RD11 pour clarifier l'entrée de ville
- Apporter une attention toute particulière à l'architecture et à l'organisation urbaine des parties du bourg faisant face à Grenade
- Préserver les milieux naturels aux abords de l'Adour et en permettre la découverte par des cheminements doux, des observatoires, ...
- Conserver les boisements du coteau
- Maintenir et aménager les continuités écologiques entre les boisements du coteau et la vallée de l'Adour
- Mettre en scène les panoramas depuis le coteau, à proximité de la Chapelle Notre-Dame du rugby
- Limiter et phaser la consommation d'espaces : **+5 ha entre 2012 et 2022**

Sociologie et économie

- S'engager sur des objectifs démographiques maîtrisables : **environ 100 nouveaux arrivants**
- Développer le parc de logements locatifs et collectifs (**10 logements en 2022**) et minorer du développement pavillonnaire (-20%) en complément de l'offre qui doit se mettre en place sur Grenade

Urbanisme et aménagement du territoire

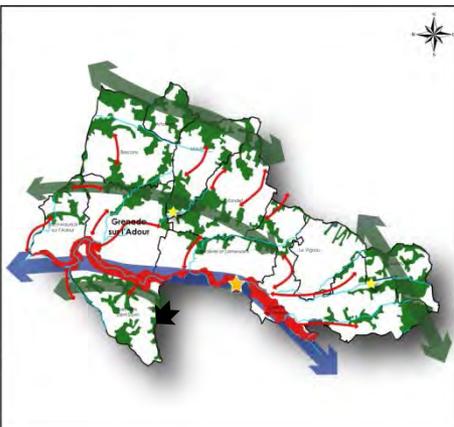
- Élaborer un PLU en fine concertation avec la commune de Grenade
- Veiller à la connexion et à la cohérence des opérations d'urbanisme entre elles

Communauté de Communes du Grenadois

Orientations de la politique de gestion des espaces naturels
Source: COHÉO / Un

- Milieu hydrographique
- Boisements constitués des massifs homogènes à protéger (forêt de réserve)
- Corridors biologiques anthropiques à conforter
- Continuité écologique à restaurer ou à créer
- Sites prioritaires de l'intérêt écologique d'aménagement
- Sites à valoriser (Sacs de Mourin et de la Glaise)

0 2,5 5 Kilomètres



Communauté de Communes du Grenadois

Orientations de la politique de gestion des paysages et du patrimoine
Source: COHÉO / Un

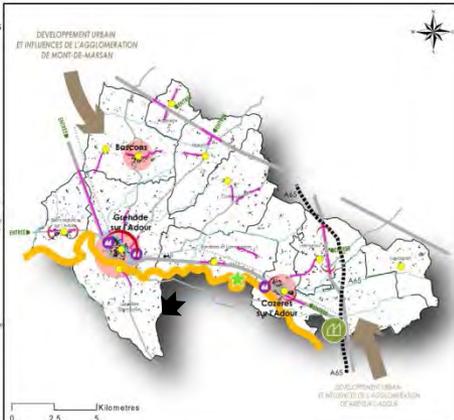
- Éléments paysagers
- Éléments patrimoniaux
- Attribuer les valeurs topographiques, paysagères, de production et de consommation des terres agricoles
- Protéger les toitures architecturales, les façades et les éléments architecturaux, les façades et les éléments architecturaux, les façades et les éléments architecturaux
- Valoriser la présence de l'eau
- Aménager et améliorer les perspectives touristiques de bourg et de villages
- Cartes en réseau au différents territoires locaux



Communauté de Communes du Grenadois

Orientations de la politique de gestion de l'urbanisme et du développement économique
Source: COHÉO / Un

- Limites communales
- Urbanisation
- Voies de circulation routière
- Voies ferrées
- Adour et affluents
- Trois de l'Adour
- Planifier en concertation les projets en zones d'habitat dispersé et de zones agricoles et rurales
- Affiner le rôle urbain qui pousse pour Grenade, Courmes et Buzios
- Agir en faveur de la vallée
- Valoriser les centres de bourg
- Améliorer l'habitat urbain et la consommation d'espaces agricoles et ruraux
- Communauté Grenadois
- Des aménagements de fort intérêt touristique et économique
- Le Sacs de l'Adour et l'ensemble du Sacs de l'Adour notamment dans les communes de Grenade et de Courmes
- Principales artères touristiques à développer
- Impatiences économiques de zones rurales
- Aménagements économiques à venir



Le rôle de LUSSAGNET dans le cadre de la mise en œuvre du projet communautaire du Pays Grenadois

La commune de Lussagnet voit son développement extrêmement contraint. Elle doit s'attacher à maintenir son activité agricole.



1. Fiche d'identité

Superficie	9,3km ²
Densité	78hab./km ²
Population en 2008	78 hab.
Evolution depuis 1999	+1,28%
Accessibilité	RD6 / Rte de la Gioule

2. Les spécificités de la commune / Les atouts et les inconvénients de la situation locale

- Un territoire enclavé dans l'aire d'attraction de l'agglomération de Aire-sur-Adour
- Une commune à l'écart des grandes voies de circulation routière. L'accès le plus aisé se fait par la RD30 au Nord
- Les espaces boisés sont très importants (forêt de Laveyron notamment). Ils ont été particulièrement touchés par la tempête Klaus générant un risque d'incendie élevé, une atteinte indélébile aux caractéristiques paysagères et à la richesse environnementale
- Une population qui vieillit et dont le chiffre stagne
- L'implantation du groupe TIGF qui conditionne une grande partie de l'aménagement de la commune

- 3. Objectifs**
- Environnement, Paysage et Patrimoine**
- Limiter l'urbanisation pour protéger le potentiel agricole de la commune
 - Maintenir et aménager les continuités écologiques entre les boisements et le long du ruisseau de Gioulé
 - Accompagner une politique de reboisement
 - Limiter la consommation d'espaces : **+2 ha entre 2012 et 2022**
- Sociologie et économie**
- Maintenir le tissu agricole et protéger les terroirs
 - S'engager sur des objectifs démographiques maîtrisables : **environ 40 nouveaux arrivants**
 - Développer le parc de logements locatifs et collectifs (**5 logements en 2022**) et minorer du développement pavillonnaire (**-5%**)
- Urbanisme et aménagement du territoire**
- Stopper la dispersion pavillonnaire au cœur des espaces à dominante agricole et naturelle
 - Maintenir et conforter un urbanisme de clairières
 - Renforcer le poids du bourg dans la commune et conforter son image

Communauté de Communes du Grenadois

Orientations de la politique de gestion des espaces naturels
Source : COHÉO / Un

- Milieu hydrographique
- Boisements constitués des massifs homogènes à protéger (forêt de Marsat)
- Corridors biologiques stratégiques à conforter
- Continuité écologique à restaurer ou à créer
- Sites prioritaires de l'atout écologique d'aménagement
- Sites à valoriser (Sacs de Mourin et de la Gioule)

0 2,5 5 Kilomètres

Un COHÉO

Communauté de Communes du Grenadois

Orientations de la politique de gestion des paysages et du patrimoine
Source : COHÉO / Un

- Éléments paysagers
- Éléments topographiques
- Urbanisation : maîtriser les extensions et orienter la consommation des terres agricoles
- Attribuer les valeurs agricoles aux espaces de production et de reproduction des productions que la culture de marsat
- Protéger les toitures architecturales, les façades et les éléments architecturaux remarquables (maisons, églises, chapelles, fermes, etc.)
- Valoriser les toitures architecturales, les façades et les éléments architecturaux remarquables (maisons, églises, chapelles, fermes, etc.)
- Valoriser la présence de l'eau
- Aménager et améliorer les paysages ruraux de bourg et de villages
- Valoriser les réseaux de différents patrimoines locaux

0 2,5 5 Kilomètres

Un COHÉO

Communauté de Communes du Grenadois

Orientations de la politique de gestion de l'urbanisme et du développement économique
Source : COHÉO / Un

- Limites communales
- Urbanisation
- Voies de circulation routière
- Voies ferrées
- Adour et affluents
- Trois de l'ASD
- Planifier en concertant les projets en commun (Grenade, Cauteris et Bécot)
- Affiner la offre locale qui permet aux Grenadois, Cauteris et Bécot
- Appuyer l'artisanat local
- Valoriser les centres de bourg
- Utiliser l'extension urbaine et la consommation d'espaces agricoles et naturels
- Conforter Grenade
- Des aménagements de fort attractivité
- Les aménagements de fort attractivité
- Le Sacs de l'Adour et l'ensemble du cœur de l'Adour notamment dans les communes de Grenade et de Cauteris
- Principes architecturaux à promouvoir
- Impacts économiques de qualité sociale
- Impacts économiques d'intérêt régional

0 2,5 5 Kilomètres

Un COHÉO

Communauté de Communes du Grenadois

DEVELOPPEMENT URBAIN ET INFLUENCES DE L'AGGLOMERATION DE MONT-DE-MARSAN

0 2,5 5 Kilomètres

Un COHÉO

Le rôle de MAURRIN dans le cadre de la mise en œuvre du projet communautaire du Pays Grenadois

Maurrin est une commune au caractère rural qui doit conserver ses spécificités agricoles et limiter son développement à un habitat un peu dense qui confortera son centre-bourg.

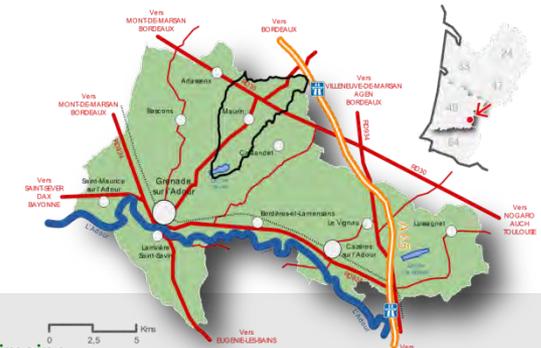
On pourrait imaginer à terme la mise en place d'un commerce de type multiple rural.

1. Fiche d'identité

Superficie	13,38km ²
Densité	33hab./km ²
Population en 2008	461 hab.
Evolution depuis 1999	+18,5%
Accessibilité	RD30 / RD55 / RD351

2. Les spécificités de la commune / Les atouts et les inconvénients de la situation locale

- Un territoire non loin des portes de l'agglomération montoise accessible depuis la RD30 et la RD11 (vers Grenade)
- L'importance des espaces boisés durement touchés par la tempête Klaus
- Des risques sanitaires et de sécurité publique étant donné l'état des forêts
- Peu ou pas de commerces du fait de la proximité de Mont-de-Marsan
- Des limites à l'accueil de population du fait des contraintes techniques liées à la mise en place de dispositifs d'assainissement autonome des nouvelles constructions
- Depuis 1999, l'urbanisation linéaire contribue à l'altération des qualités paysagères et à la consommation des terres agricoles
- Des limites d'urbanisation peu claires
- Un patrimoine bâti « en voie de disparition »
- une succession de paysages boisés et de paysages céréaliers plus ouverts



3. Objectifs

Environnement, Paysage et Patrimoine

- Maîtriser l'urbanisation aux abords de la RD30 et de la RD11
- Favoriser le maintien de la ripisylve du ruisseau des longs ainsi que les continuités écologiques entre les boisements
- Valoriser les ressources environnementales (donc pédagogiques) inhérentes à la présence du lac de Maurrin
- Juguler l'urbanisation linéaire aux abords des principales voies de communication (RD351 / RD55 / RD30)
- Nettoyer et entretenir les forêts détruites ou abimées par la tempête Klaus
- Limiter la consommation d'espaces : **+4 ha entre 2012 et 2022**

Sociologie et économie

- Mettre en œuvre un aménagement, une signalétique forte pour constituer une porte d'entrée identifiable et attractive
- S'engager sur des objectifs démographiques maîtrisables : **environ 90 nouveaux arrivants**
- Développer un parc de logements locatifs et collectifs (**5 à 10 logements en 2022**) et minorer du développement pavillonnaire (**-10%**)

Urbanisme et aménagement du territoire

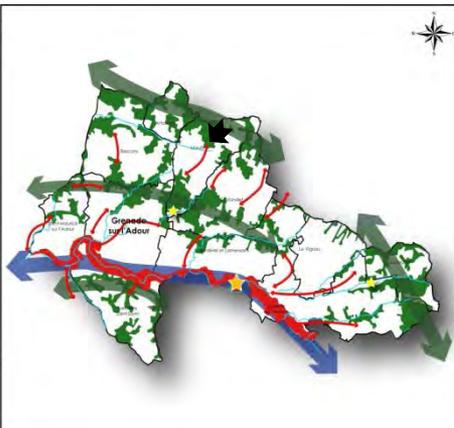
- Stopper la dispersion pavillonnaire au cœur des espaces à dominante agricole et naturelle
- Maintenir et conforter un urbanisme de clairières
- Rendre plus accessible à tous le lac de Maurrin
- Conserver les grandes coupures d'urbanisation (entre Maurrin et Castandet, entre Maurrin et les Jouandots)
- Elaborer Plan Local d'Urbanisme (en concertation avec les partenaires institutionnels (Grenadois, Pays, agglomération de Mont-de-Marsan,...) pour mettre un terme à l'essaimage préjudiciable de l'urbanisation, conserver toutes les caractéristiques d'un territoire agricole et juguler l'essaimage pavillonnaire

Communauté de Communes du Grenadois

Orientations de la politique de gestion des espaces naturels
Source : COHÉO / Un

- Milieu hydrographique
- Boisements constituant des moultis homogènes à protéger (forêt de montagne)
- Communes biologiques attractives à conforter
- Continuités écologiques à restaurer ou à créer
- Sites emblématiques de fort intérêt écologique à protéger
- Sites à valoriser (lacs de Maurrin et de la Glaise)

0 2,5 5 Kilomètres



Communauté de Communes du Grenadois

Orientations de la politique de gestion des paysages et du patrimoine
Source : COHÉO / Un

- Limites communales
- Voies ferrées
- Adresses affluents
- Trajet de l'ASE
- Éléments paysagistiques
- Attribuer au secteur agricole des messages de protection et de valorisation des paysages qui le caractérisent
- Protéger les éléments architecturaux de valeur et identifier les architectures de caractère. Affecter l'habitat individuel à la construction en bois (à l'exception de la commune de Saint-Jean-de-Luz)
- Valoriser la présence de l'eau
- Aménager et entretenir les principales forêts de bourg et de villages
- Travaux en réseau sur différents territoires ruraux



0 2,5 5 Kilomètres



Communauté de Communes du Grenadois

Orientations de la politique de gestion de l'urbanisme et du développement économique
Source : COHÉO / Un

- Limites communales
- Urbanisation
- Voies de circulation routière
- Voies ferrées
- Adresses affluents
- Trajet de l'ASE
- Planifier en concertation les projets de développement économique
- Affecter les sites industriels qui peuvent jouer Grenadois, Castets et Bascos
- Appuyer l'industrie locale
- Valoriser les zones de bourg
- Utiliser l'édification urbaine et la consommation d'espaces agricoles et naturels
- Continuité Grenadois
- Des aménagements de fort intérêt touristique
- Les Sables de l'Adour et l'ensemble du site de l'Adour notamment dans les communes de Grenade et de Castets
- Principales activités touristiques à promouvoir
- Implications économiques de qualité sociale
- Intégration économique d'activités rurales



0 2,5 5 Kilomètres



